



Organisation du dispositif de prévention, surveillance et lutte contre le Frelon Asiatique

Madame, Monsieur,

Le frelon asiatique, danger sanitaire de 2ème catégorie et espèce exotique envahissante, est présent sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes. Il représente un enjeu majeur pour la filière apicole et la biodiversité.

Depuis 2013, l'Etat, délègue à la fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS) le déploiement du dispositif de surveillance et de lutte.

Ainsi, la FRGDS et les GDS sont chargés :

- de la constitution, de l'animation et le maintien de la compétence d'un réseau de référents dans l'objectif d'une localisation précoce des nids et d'un réseau d'animateurs techniques qui coordonnent la lutte sur leur département,
- de la gestion des signalements, y compris l'appui à la destruction des nids,
- de la centralisation des données.

Dans ce cadre, une plateforme régionale a été développée :

www.frelonsasiatiques.fr, afin de gérer efficacement l'ensemble des signalements, de collecter le maximum de données et d'informer les apiculteurs et le grand public.

Pour optimiser la lutte contre le frelon asiatique, il est indispensable de localiser et de détruire le plus précocement possible les nids. Aussi, nous vous remercions d'utiliser cette plateforme, www.frelonsasiatiques.fr, pour faire un signalement (de nid ou d'insecte) et vous informer ainsi des démarches possibles.

Nous comptons sur vous !



FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON Cedex 07

Retrouvez-nous sur internet :

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>

<http://www.frgdsaura.fr/>

<https://www.facebook.com/sectionapicole.FRGD SAURA>